

KIT MÉDIA 2010



4
numéros par an

Un tirage de
14 000
exemplaires
en moyenne

Une diffusion
certifiée OJD

35 000
lecteurs utiles



Une nouvelle approche
de la fermeture et de
la protection solaire.



Largement diffusée, Technic'Baie est une publication trimestrielle du SNFPSSA - Syndicat national de la fermeture, de la protection solaire et des professions associées (membre de la FFB). La revue s'adresse aux entreprises de fermeture et de protection solaire, aux prescripteurs, aux établissements de formation et plus globalement aux professionnels de la construction. Technic'Baie est devenue une référence en matière d'informations techniques et réglementaires dans les secteurs de la fermeture et de la protection solaire.

→ POURQUOI CHOISIR LA REVUE TECHNICALBAIE POUR VOTRE COMMUNICATION ?

● Avec l'aide du SNFPSSA, Technic'Baie ouvre des espaces d'information et de communication pour les entreprises de la fermeture et de la protection solaire. Sur un marché en croissance continue (CA de plus de 3 milliards d'euros), cette revue bénéficie du soutien des partenaires industriels du SNFPSSA.

● La seule revue du secteur ayant une diffusion contrôlée par l'organisme indépendant OJD.



→ CHIFFRES CLÉS

4 numéros par an

13 000 abonnés

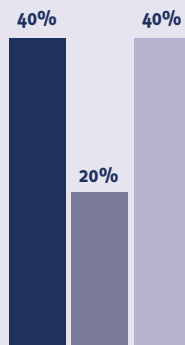
Un tirage de 14 000 exemplaires en moyenne

Un lectorat utile de 35 000 professionnels

→ PROFIL DU LECTORAT

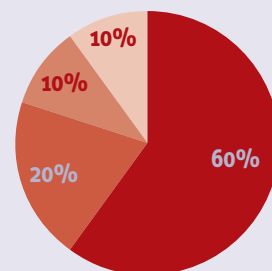
5 000 entreprises de fermeture et de protection solaire dont

- Installateurs
- Industriels
- Réseaux de storistes



8 000 donneurs d'ordres dont

- Architectes
- Economistes de la construction
- Bureaux d'études
- Maîtres d'ouvrage publics



Planning rédactionnel

→ sous réserve de modifications

Contact rédaction

Jan MEYER
Rédacteur en chef
Tél. : 01 53 26 47 84
E-mail : j-meyer@pyc.fr

Partenariats

SYNDICAT

SNFPSSA (FFB)

SALONS

EQUIP'BAIE
R+T STUTTART
BATIMAT

NUMÉROS	DOSSIER / TECHNIQUE	ÉVOLUTION DES MARCHÉS ANALYSE ET PROSPECTIVE	RÉGLEMENTATION
N°29 Mars/avril	La thermique du volet roulant Calculer la performance thermique d'une façade	Quelles évolutions pour le store banne ?	La mise en décharge des DEEE
N°30 Juin/juillet	Commandes manuelles des stores et volets Sécurité intrusion	Rôle et missions du « pôle fenêtres » Point sur les réseaux	Le point sur la réglementation européenne
N°31 Septembre/octobre	Maintenance des BSO Fenêtres : face à face alu/PVC Traitements des toiles acryliques	Comment lire et utiliser les fiches FDES ?	Le point sur la RT 2012
N°32 Novembre/décembre	Portails motorisés Automatismes et centralisation des commandes	Comment s'organise la maintenance des PAP ?	Le point sur l'accessibilité des PMR

Tarifs publicitaires (en € HT)

Nombre d'insertions publicitaires limité

FORMAT	QUADRI
Page Recto	3 350
Page Verso	2 990
1/2 Page Recto	2 280
1/2 Page Verso	2 040
1/4 Page Recto	1 230
1/4 Page Verso	1 100
Couvertures	Nous consulter

ENCARTS droit d'asile hors frais de manipulation et taxes postales en sus
Encart recto/verso 4 350 €. Encart 4 pages 5 350 €. Au-delà, consulter le support.

Contacts publicité

Jean-François LE CLOIREC
Responsable commercial
Tél. : 01 53 26 48 03
Portable : 06 07 76 47 76
E-mail : jf-lecloirec@pyc.fr

Régis LEGRAND
Chef de Publicité
Tél. : 01 53 26 88 86
Portable : 06 68 10 30 56
E-mail : r-legrand@pyc.fr

Frédéric ESCOFFIER
Directeur commercial
Tél. : 01 53 26 47 96
E-mail : f-escoffier@pyc.fr

REMISES VOLUME

2 parutions - 6 %
3 parutions - 10 %
4 parutions - 12 %

REMISE MANDATAIRE

- 15 % sur présentation
d'une attestation de mandat

Opérations spéciales

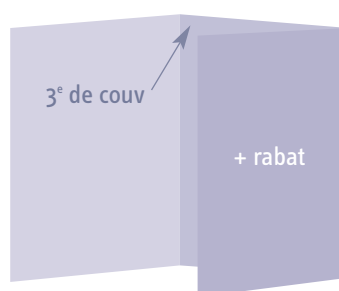
> Sous réserve de disponibilité > Nous consulter pour les tarifs
> Sous réserve d'accord de l'éditeur et du SNFPSPA

INSERTIONS PUBLICITAIRES

Vous recherchez un impact renforcé dans vos opérations de communication ?
Profitez des offres exclusives de « Technic'Baie » pour vous démarquer.



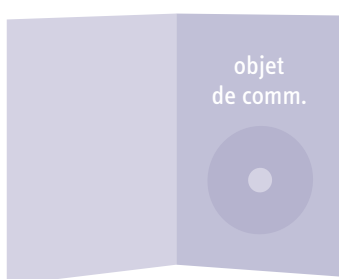
→ **Bandeau de couverture**
Impression et pose d'un bandeau entourant la revue, avec votre message et votre logo.



→ **Couverture à rabat sur 3° de couverture**
Votre message sur 3 pages dont une double.

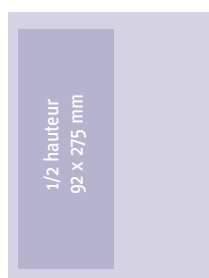


→ **Post-it avec débord**
Impression et collage sur votre pleine page, d'un 8 x 8 avec une partie dépassant de la revue.



→ **Cd ou carte collé(e)**
Collage d'un Cd, d'une carte ou d'autres objets de communication sur votre pleine page de publicité.

Formats des annonces



Contact technique

Delphine THIMON

TÉL. : 01 53 26 88 78

E-mail : d-thimon@pyc.fr

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Format de la revue 210 x 297 mm

→ Pour les annonces au format plein papier, prévoir 5 mm de marge extérieure pour la coupe.

→ Joindre impérativement une épreuve couleur de contrôle.

→ **Éléments à fournir : pdf à 300 dpi ou Cd-Rom** (Macintosh ou PC) avec dossier images (photos en 300 dpi et logos Photoshop ou Illustrator)
+ polices utilisées
+ document Xpress.

Remise des ordres 45 jours avant parution.

Remise des éléments 30 jours avant parution.

Frais de mise en page à partir de 290 €

Correction sur annonce 50 €

Conditions générales de vente Publications du Groupe Pyc Édition

1. Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions générales de vente et de règlement ci-après.

2. Si L'ANNONCEUR entend passer par une agence de publicité, nommée le mandataire, ce dernier doit avoir reçu un mandat écrit de L'ANNONCEUR et produire, à L'ÉDITEUR, en original, un exemplaire dudit mandat, soit une attestation dudit mandat. Dans ce cas, L'ANNONCEUR peut bénéficier de la remise professionnelle de 15 %. Il demeurera, néanmoins, responsable du règlement à l'égard de L'ÉDITEUR, même si l'agence mandataire assure le relais financier.

3. L'ANNONCEUR dégage L'ÉDITEUR des responsabilités civiles qu'il pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'il a fait paraître sur ordre, l'indemniser de tous les préjudices qu'il subirait et le garantira contre toute action des tiers à l'égard de ces insertions.

4. L'ÉDITEUR est libre de refuser, conformément aux usages de presse, l'insertion d'une annonce sans qu'il soit nécessaire, pour lui, de justifier son refus.

5. Les dates de parution de la revue ne sont communiquées par L'ÉDITEUR qu'à titre indicatif.

6. Le délai d'annulation de l'ordre par L'ANNONCEUR est de 6 semaines avant parution et 12 semaines pour un emplacement de rigueur ou de couverture. Les frais d'annulation correspondant à 20 % du montant de l'ordre seront facturés. En cas d'annulation hors délai, la facturation sera de 80 % du montant de l'ordre.

7. Toute modification de l'importance d'un ordre entraîne, s'il y a lieu, l'application d'un rappel de prix, en plus ou moins, basé sur le tarif.

8. Contraintes techniques : toute annonce doit être adressée à L'ÉDITEUR sur support numérique accompagnée de son épreuve couleur. Les travaux supplémentaires pour des éléments existants qui feront l'objet de modifications seront facturés.

En cas de non-respect par L'ANNONCEUR et/ou son représentant des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur dans les délais communiqués par L'ÉDITEUR quatre jours préalablement à la date de l'envoi chez l'imprimeur de chaque revue concernée, les éléments de l'annonce précédente de L'ANNONCEUR seront réutilisés.

Dans le cas où ces derniers ne seraient pas en possession de L'ÉDITEUR ou dans le cas où l'annonceur effectuerait sa première parution chez L'ÉDITEUR, le non-respect des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur entraînera la parution d'un espace publicitaire blanc, en lieu et place de l'emplacement réservé par l'annonceur dans la et/ou les revues concernées, avec la mention "emplacement réservé par la société X", X étant le nom de l'annonceur. Dans ces cas, L'ÉDITEUR facturera à L'ANNONCEUR 100 % du montant de l'espace publicitaire blanc dans la et/ou les revues concernées. Tout support numérique ou document remis par L'ANNONCEUR à L'ÉDITEUR doit être réclamé, par celui-ci, 6 mois au plus tard après la dernière parution.

Passé ce délai, aucune responsabilité ne pourra être assumée par L'ÉDITEUR du fait de la destruction ou de la perte de supports numériques ou de documents.

9. La facturation sera effectuée au nom de L'ANNONCEUR. Elle lui sera adressée avec copie au mandataire. Elle peut être, sur demande expresse, adressée au mandataire. Dans ce cas, copie sera envoyée à L'ANNONCEUR. L'ANNONCEUR est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité au comptant dès parution.

10. En cas de retard de paiement, l'insertion des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront facturées. Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, ces pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 25 % annuel.

11. Litiges : toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans les 15 jours suivant la réception de la facture et du justificatif.

12. En cas de réclamation fondée, la responsabilité de L'ÉDITEUR est limitée à la valeur d'une insertion équivalente à paraître dans les meilleurs délais, au choix de L'ÉDITEUR.

13. Taxes : les prix indiqués aux tarifs s'entendent hors TVA. Toutes taxes nouvelles sur la publicité seraient à la charge de L'ANNONCEUR.

14. Contentieux : le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour trancher les litiges susceptibles de survenir entre L'ÉDITEUR et/ou tout MANDATAIRE et ses ANNONCEURS.